ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Lignes : Ile-de-France

Question écrite n° 59571

Texte de la question

M Bernard Lefranc attire l'attention de M le ministre de l'equipement, du logement et des transports sur le role determinant de la liaison SNCF Paris-Soissons-Laon-Hirson pour le developpement de l'Aisne. Il lui rappelle que ce departement est confronte a une emigration catastrophique qui s'etablit aux environs de 15 000 unites pour chaque periode intercensitaire ; que depuis trente-cinq ans c'est plus de 75 000 habitants qui ont deserte le departement pour aller s'etablir en d'autres lieux et principalement en region Ile-de-France. Compte tenu du « manque a gagner » imputable a partir d'une population jeune au taux de vitalite eleve, il est possible d'estimer a 95 000 personnes au moins la perte globale enregistree. Au cours des trente dernieres annees, les investissements generant les creations d'emplois n'ont pas eu lieu en quantite suffisante et, des lors, la population a diminue en valeur relative et les jeunes generations ont vivifie des regions plus dynamiques. Au moment ou se poursuit la reflexion sur le developpement harmonieux de l'Ile-de-France et de ses regions limitrophes, les transports qui, par l'ampleur des echanges entre regions, conditionnent le developpement urbain, doivent etre organises pour associer etroitement les poles que sont les villes moyennes et l'organisation de l'agglomeration parisienne. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir mettre en oeuvre l'ensemble des moyens dont il dispose pour que la modernisation de la ligne SNCF Paris-Soissons-Laon soit inscrite au XIe Plan et que puissent etre realises la modification des installations de la gare de Villers-Cotterets, le relevement de la vitesse de la ligne a 140 kilometres/heure de Mitry a Villers-Cotterets, la stabilisation de la ligne entre Villers-Cotterets et Soissons, l'amelioration des courbures entre Villers-Cotterets et Laon permettront d'accroitre la vitesse. Il est en effet a craindre, si de telles mesures n'etaient pas mises en oeuvre et apres l'annonce des restructurations militaires qui touchent de plein fouet le departement de l'Aisne, que celui-ci, mal desservi et soumis a des infrastructures desuetes, voit sa situation de recession s'amplifier dans les annees a venir.

Texte de la réponse

Reponse. - La modernisation de la ligne Paris-Laon, fait partie du programme d'infrastructures retenues au schema regional des transports collectifs adopte par le conseil regional de Picardie en decembre 1991. Les operations prevues (modernisation de la signalisation de vitesse entre Mitry et Crepy-en-Valois, relevement de vitesse entre Mitry et Villers-Cotterets, modification des installations en gare de Villers-Cotterets) visent a permettre a la fois des gains de temps (de l'ordre de six minutes pour tous les trains pour Villers-Cotterets et au-dela, ce qui porterait le temps de parcours entre Paris et Laon a une heure et demie environ) et une meilleure regularite des circulations. Si, a ce stade de la procedure le ministre de l'equipement, du logement et des transports ne saurait prejuger des resultats de la negociation des contrats de plan Etat-region au titre du XIe Plan, il a pris bonne note de la demande presentee par l'honorable parlementaire, ainsi que par de nombreux responsables regionaux. Il partage sa conviction que la modernisation de la ligne Paris-Laon et, de maniere generale, l'amelioration des transports collectifs, peut contribuer de maniere significative, dans le cadre d'un effort coordonne de l'ensemble des acteurs concernes, au developpement du departement de l'Aisne et au fonctionnement harmonieux du bassin parisien.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE59571

Données clés

Auteur : M. Lefranc Bernard
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 59571
Rubrique : Sncf
Ministère interrogé : équipement, logement et transports
Ministère attributaire : équipement, logement et transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 juillet 1992, page 2993